

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS nº 2024/07/08-8

Revalorisation de la prime de responsabilité pédagogique (PRP), à compter de 2023/2024

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 8 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L613-1,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2023/09/19-06 CA du Conseil d'administration portant sur la prime de responsabilité pédagogique,

Considérant la campagne d'emplois 2024 permettant à l'établissement de proposer au conseil d'administration une revalorisation indemnitaire de 10 %, sur les fonctions de responsabilité pédagogique ou administrative exercées par les enseignants-chercheurs et enseignants d'Aix-Marseille Université,

Après examen,

Article 1er:

REND UN AVIS FAVORABLE à la modification du tableau relatif à la liste des fonctions et responsabilités éligibles à la Prime de responsabilité pédagogique afin de prendre en compte une revalorisation de 10 % à compter du 01/09/2024.

Article 2:

REND UN AVIS FAVORABLE à la suppression de la gradation de 6h pour régularisation.

Ces avis sont rendus à l'unanimité

Composition: 40 membres Membres en exercice: 40

Quorum: 21

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 8 juillet 2024

Pour le Président, et par délégatio la Vice-présidente formation

Sophie de CACQUERAY